

Banque Scotia^{MD}

Des modifications s'appliqueront à notre livret Placements – Guide d'accompagnement.

À compter du 3 octobre 2023, les frais exigés pour le transfert d'un compte enregistré de la Banque Scotia (notamment les REER, FERR, REEI, REEE et les CELI) vers une institution financière qui n'est pas membre du groupe de la Banque Scotia passeront de 100 \$ à 150 \$.

Partie	Version actuelle	En vigueur le 3 octobre 2023 Version proposée (les modifications sont soulignées)
Partie 8 - Frais exigibles pour votre compte d'épargne enregistré de la Banque (notamment les REER, FERR, REEI, REEE et les CELI)	<ul style="list-style-type: none">› Transfert de votre compte enregistré de la Banque Scotia (notamment les REER, FERR, REEI, REEE et les CELI) vers une institution financière qui n'est pas membre du groupe de la Banque Scotia : 100 \$› Transfert vers une société membre du groupe de la Banque Scotia : sans frais	<ul style="list-style-type: none">› Transfert de votre compte enregistré de la Banque Scotia (notamment les REER, FERR, REEI, REEE et les CELI) vers une institution financière qui n'est pas membre du groupe de la Banque Scotia : <u>150 \$</u>› Transfert vers une société membre du groupe de la Banque Scotia : sans frais